



L'Agora du Conseil



Commission
scolaire
de Montréal

Volume 9, numéro 3 – Octobre 2016



L'Agora du Conseil est une publication mensuelle du Service du secrétariat général qui présente les principaux dossiers traités par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Les dossiers dont il est question ci-dessous ont été traités à la séance ordinaire du Conseil du 26 octobre 2016, qui s'est tenue à l'école Joseph-Charbonneau, au 8200 de la rue Rousselot.

- **Des écoles pour les enfants à besoins particuliers**

La séance du Conseil des commissaires du 26 octobre s'est tenue à l'école Joseph-Charbonneau, une école à mandat suprarégional accueillant des élèves de 12 à 21 ans présentant une déficience motrice et, parfois, une déficience sensorielle ou intellectuelle provenant de quinze commissions scolaires. Après avoir fait visiter les lieux, la directrice de cette école-hôpital, M^{me} Louise Paquette, a présenté les défis qui se posent, au quotidien, à l'équipe-école et aux élèves puis, comme une image vaut mille mots, elle a présenté deux vidéos qui illustrent différents moments d'une journée d'école pour ces jeunes ayant des besoins particuliers.

Par la suite, en audience, des parents membres des conseils d'établissement des écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau ont présenté un certain nombre de demandes pour assurer le bien-être et la sécurité de leurs enfants à l'école, puis ils ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard de ce que l'avenir réserve à leurs enfants, puisqu'aucun service n'est actuellement prévu pour eux lorsqu'ils arrivent à 21 ans. Ils ont donc invité la CSDM à continuer à exercer son leadership en matière de services aux élèves à besoins particuliers en formant des partenariats pour ouvrir un établissement destiné aux jeunes adultes polyhandicapés.

Par ailleurs, l'école Irénée-Lussier, une école accueillant des élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde ou une déficience intellectuelle moyenne associée à un trouble du spectre de l'autisme, ayant connu une forte augmentation de sa population scolaire, le Conseil des commissaires a approuvé le projet de construction d'un nouvel immeuble afin de permettre à la CSDM de poursuivre son mandat éducatif en tant que point de service régional et suprarégional pour ces élèves vulnérables. Une demande de financement en ce sens est faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

- **Pour une politique nationale de l'architecture**

La présidente de l'Ordre des architectes du Québec, M^{me} Nathalie Dion, a présenté, au cours de la période réservée au public, le mémoire déposé par son ordre professionnel dans le cadre des consultations publiques du gouvernement du Québec sur le renouvellement de sa politique culturelle. Par ce mémoire, l'Ordre des architectes demande la mise en place d'une politique nationale de l'architecture. Le Conseil des commissaires a officiellement donné son appui aux recommandations présentées dans ce mémoire.

- **Reprise d'un immeuble excédentaire à des fins de scolarisation**

Des représentants d'organismes communautaires locataires d'un bâtiment excédentaire de la CSDM qui doit être repris pour des fins de scolarisation se sont présentés à la période réservée au public afin de sensibiliser les commissaires au rôle et aux besoins des organismes communautaires dans Saint-Michel. Ils ont invité la Commission scolaire à travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs dans le dossier pour trouver une solution aussi bien aux problèmes de surpopulation scolaire qu'aux besoins des organismes communautaires. M^{me} Harel Bourdon a rappelé les grands besoins d'espace de la CSDM et elle assurée qu'elle est prête à travailler en collaboration avec les organismes afin de trouver des solutions, mais qu'elle a besoin de la participation de tous les partenaires, notamment la Ville de Montréal, les arrondissements et les partenaires en santé et services sociaux.

- **Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie**

M. Gaëtan Dostie s'est présenté en audience pour réitérer sa demande de poursuivre son occupation du bâtiment de la rue de la Montagne, remettant en question les conclusions de la Commission scolaire sur les risques pour la santé des occupants posés par l'état des lieux. Rappelant que M. Dostie refuse de signer une entente avec la CSDM, M^{me} Harel Bourdon l'a invité à revoir sa position et a souligné l'importance des travaux qui doivent être effectués sur le bâtiment. Elle a par ailleurs indiqué que le ministre de la Culture a mandaté Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour évaluer la collection de la Médiathèque littéraire et pour collaborer avec la Médiathèque afin d mettre en place les mesures de protection nécessaires.

- **États financiers de l'exercice 2015-2016**

Le Conseil des commissaires a approuvé les états financiers audités de la CSDM, qui confirment que la Commission scolaire a atteint l'équilibre budgétaire, une première depuis 2008. Ce résultat positif est la concrétisation de la transformation organisationnelle et du plan de retour à l'équilibre budgétaire entamé en 2011.

Alors que le budget 2015-2016 prévoyait un déficit autorisé de 11,5 millions de dollars, l'année se termine avec un léger surplus de 196 000 \$. Il faut noter que ce résultat, bien qu'il soit encourageant, est attribuable en partie à plusieurs éléments non récurrents. Les défis demeurent donc, la CSDM devant atteindre un équilibre financier stable à long terme. Le Conseil des commissaires a aussi donné le mandat à la Direction générale d'évaluer les effets des compressions budgétaires appliquées depuis cinq ans à la CSDM.

- **Nominations à la CSDM**

Le Conseil des commissaires de la CSDM accueille un nouveau commissaire coopté, M. Jean-Martin Aussant. Rappelons que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit la participation de commissaires cooptés aux conseils des commissaires. Le rôle de ces commissaires non élus, qui assistent aux séances du Conseil des commissaires sans droit de vote, est d'appuyer les travaux des commissaires avec une expertise complémentaire. À la CSDM, il y a deux commissaires cooptés. M. Aussant remplace M^{me} Iris Almeida Coté, qui avait donné sa démission le 26 août 2015 et dont le poste était depuis resté vacant. Par ailleurs, compte tenu de son expérience dans les milieux économiques et financiers, M. Aussant prendra part au comité de vérification de la CSDM.

Au cours de la même séance, le Conseil des commissaires a nommé M. Jean Ouimet à titre de directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, poste dont il assurait l'intérim depuis le mois de juin 2015. Engagé à la CSDM en 1993, comme enseignant de mathématique et d'informatique au secondaire, il a été tour à tour directeur adjoint, directeur d'école, coordonnateur au Service des ressources informatiques et directeur du Service des technologies de l'information.

Enfin, le mandat de la protectrice de l'élève et celui de sa substitut venant à échéance le 1^{er} novembre 2016, le Conseil a reconduit M^{me} Louise Chenard dans ses fonctions de protectrice de l'élève et il a procédé à la nomination de M^e Dominique Paillé au poste de protectrice substitut. Ces mandats prendront fin le 30 juin 2019.

- **Dossier de l'élève, de la petite enfance à l'âge adulte – un gage de réussite**

Le Conseil des commissaires a adopté une résolution sur des mesures à prendre dans le but d'améliorer la transition vers la maternelle et d'assurer un meilleur suivi du dossier des élèves à besoins particuliers tout au long de leur parcours scolaire.

- **Mémoire sur la Stratégie centre-ville**

Dans le cadre des consultations publiques organisées par l'Office de consultation publique de Montréal portant sur la Stratégie centre-ville, la CSDM a formulé 21 recommandations dans son mémoire pour un centre-ville dynamique, pluriculturel et inclusif. La CSDM insiste particulièrement sur l'importance d'inclure, dès la conception des projets, des aménagements pour de nouvelles écoles au centre-ville.

- **Respect de la neutralité religieuse de l'État**

Le Conseil des commissaires a adopté un avis portant sur la position de la CSDM à l'égard du projet de loi 62 (*Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes*). La présidente de la CSDM, M^{me} Catherine Harel Bourdon, et son directeur général, M. Robert Gendron, ont par la suite présenté cet avis à la Commission parlementaire.

- **Comité de travail sur les finances**

Dans le but d'assurer que les parents sont bien informés du suivi de la gestion financière de la CSDM, le Conseil des commissaires a décidé de créer un comité mixte avec des représentants du comité de parents, comité qui aura pour mission de suivre le cadre financier de la CSDM et de développer des outils et une stratégie afin d'informer les parents qui siègent aux conseils d'établissement. Ce comité sera formé d'un parent de chacune des régions représentées par le comité de parents, d'un commissaire-parent, d'administrateurs et de la vice-présidente de la commission scolaire.

- **Embellissement des cours d'école**

La mesure ministérielle d'embellissement des cours d'école permet à une école de recevoir jusqu'au tiers du financement nécessaire à la réalisation de son projet. Depuis la mise en place de cette mesure au cours de l'année scolaire 2005-2006, près de cent projets d'embellissement de cours d'école ont été réalisés.

Pour l'année 2016-2017, deux projets seront présentés au MEES, soit celui de l'école La Dauversière et celui de l'école Marie-de-l'Incarnation. Encore cette année, le Conseil des commissaires a décidé de soutenir ces écoles en attribuant à chaque projet 33 % du coût total de celui-ci, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

- **Agrile du frêne**

En vertu du Règlement municipal de la Ville de Montréal relatif à la lutte contre l'agrile du frêne, la CSDM doit procéder à l'abattage de frênes infestés qui se trouvent sur ses terrains. En effet, après avoir traité les frênes ayant moins de 30 % de dépérissement au mois d'août, la CSDM doit procéder à l'abattage de ceux qui ne peuvent être traités. L'abattage commencera en novembre, dans les secteurs déterminés par la Ville de Montréal, conformément au règlement municipal.

- **Investissements dans les infrastructures technologiques**
Le Conseil des commissaires a adopté la répartition budgétaire de l'allocation obtenue dans le cadre de la mesure ministérielle 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec.

Nominations

- **M^{me} Karine Groleau** a été nommée directrice adjointe à l'école **Saint-Ambroise**. Elle est entrée en fonction le 5 octobre 2016.

Le Conseil des commissaires lui souhaite tout le succès possible dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Source : Service du secrétariat général
Cette publication est rédigée en nouvelle orthographe.

Pour nous faire part de vos questions ou de vos commentaires,
vous pouvez nous écrire à secg@csgm.qc.ca ou nous appeler au 514 596-6012.

090009
Conception visuelle : Service des communications